

L'ÉCHO DE LA PLACE

Juillet / Août 2020



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE**

216, route 271
Saint-Benoît-Labre, Beauce
(Québec) G0M 1P0

Téléphone : 418 228-9250 poste 107
Télécopieur : 418 228-0518
info@saintbenoitlabre.com
www.saintbenoitlabre.com

LE CAMP DE JOUR EST COMMENCÉ!

Le camp de jour a débuté le jeudi 25 juin dernier sous le thème de la Nation des Mélo-Colorés! Les animatrices Joie, Minnie, Luciole, Tournesol, Ariel et Ana-Kin ce sont très amusées pendant ces premiers jours de camp.

Malgré certaines contraintes sanitaires en raison de la COVID-19, l'équipe s'est adaptée pour que les enfants puissent passer le meilleur été possible.

Même si la plupart des sorties ont dû être annulées, les enfants auront la chance d'être visités par plusieurs équipes d'animations spéciales qui sauront les amuser!

Les parents d'enfants inscrits au camp de jour de Saint-Benoît peuvent suivre les aventures de leurs enfants, au jour le jour, en s'abonnant à la page Facebook: *Apprendre en s'amusant au camp de jour de Saint-Benoît-Labre.*

LA SAISON DE SOCCER EST COMMENCÉE!

Malgré un départ un peu tardif en raison de la COVID-19, la saison de soccer a finalement pu commencer au début du mois de juin. Environ 75 enfants sont inscrits au total et se pratiquent en prévision des parties intermunicipales.

Les parties débuteront le 8 juillet. Le calendrier des parties sera diffusé quand il sera disponible.

TABLE DES MATIÈRES

Vie municipale	1 à 10
Rapport du Maire	3 et 4
Chantiers routiers	10
Vie communautaire	10 à 13
Nous joindre	15
Calendrier	16



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé pendant les vacances de la construction du 18 juillet au 2 août inclusivement.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jusqu'à avis contraire du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2020 sera tenue à huis clos. Veillez surveiller nos plateformes, en cas, de changement.

Les liens pour assister aux séances sont disponibles sur la page Facebook de la municipalité. Ils sont publiés à 19h30 exactement au début de chaque séance. Il est possible de poser des questions pendant les séances.

Les personnes qui aimeraient voir ou revoir les séances précédentes peuvent le faire en visitant le site internet de la municipalité dans l'onglet « séances du conseil. »

VIDANGE DES ROULOTTES

Saviez-vous qu'une station de vidange pour les roulottes est accessible en tout temps à la municipalité?

Cette station libre service est située à l'arrière du garage municipal (216 route 271). Le panneau ci-joint indique où la trouver.

Un boyau d'arrosage est également disponible pour rincer vos installations.

Info : 418 228-9250 poste 103



PLAN DES MESURES D'URGENCE MISSION COMMUNICATION

La municipalité est à la recherche d'un substitut au volet communications en mesures d'urgence. Cette personne est appelée à travailler selon un horaire variable. Généralement avant, pendant et après un sinistre. Salaire à discuter.

Responsabilité (résumé)

- Participer à la mise à jour du Plan des mesures d'urgences et au développement des plans particuliers d'intervention.
- Participer aux formations, simulations et autres rencontres préparatoires.
- Tenir un journal des opérations de sa mission.

Avant le sinistre

- Créer un plan d'informations préventives et le mettre en œuvre, à l'aide des mesures proposées.
- Préparer des plans de communication et des communiqués et de messages, à l'aide des mesures proposées.

Pendant le sinistre

- Faire la promotion des informations auprès des citoyens sur les différentes plateformes (site internet, page Facebook, etc.)
- Assurer un accompagnement adéquat du maire en tant que porte-parole officiel de la municipalité.
- Gestion du centre d'appels.

Après le sinistre

- Informer la population sur les modalités à suivre concernant un retour à la normale.

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV à Madame Edith Quirion Directrice générale/ Secrétaire-trésorière

Courriel : dg@saintbenoitlabre.com

TINA COIFFURE
POUR ELLE ET LUI
418 222 1203
TINA BOUCHER
215, ROUTE 271
ST-BENOIT LABRE
GOM IPO
texto 418 222 2020

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Le 2 juin 2020,

Membres du Conseil municipal, citoyennes et citoyens de la Municipalité de St-Benoît-Labre, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 déposer à la séance du 21 avril 2020.

Résultats 2019 avant consolidation :

Revenus de fonctionnement et d'investissement	\$2 652 632
Dépenses de fonctionnement	\$2 593 200
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	\$ 67 727

Excédent accumulé avant consolidation :

Excédent de fonctionnement non affecté	\$ 338 941
Réserves financières :	
Vidange des étangs	\$ 24 000
Renforcement ou construction d'un nouvel étang	\$ 98 625



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le cabinet comptable Blanchette Vachon, s.e.n.r.c.l., a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2019 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant signé le 21 avril 2020, comporte une réserve à l'effet que l'entité n'a pas comptabilisé des revenus de transferts à recevoir relatifs à différents programmes d'aide pluriannuels concernant les acquisitions d'immobilisations financés ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable canadienne pour le secteur public sur les paiements de transfert qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 n'ont pu être déterminées.

Toujours selon le même rapport, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe précédent, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidés de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉALISATIONS 2019

Au cours de l'exercice 2019, la municipalité a réalisée plusieurs projets d'investissements totalisant 819 651 \$. Les principaux investissements ont été composés de :

- L'acquisition d'un camion de voirie, incluant des équipements de déneigement pour la somme de 348 935 \$ qui sera financé par règlement d'emprunt en 2020;
- Acquisition du lot 4 698 631 pour la somme de 211 220 \$ à des fins de développement domiciliaire qui sera financé par règlement d'emprunt en 2020;
- Travaux de réfection des ponceaux dans le rang 4 pour la somme de 85 897 \$ qui sera financé par règlement d'emprunt en 2020;

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 (SUITE)

- Finaliser la réfection du rang 9 sud pour la somme de 72 422 \$ qui sera financé par règlement d'emprunt en 2020;
- Travaux de réfection du rang St-Jean pour la somme de 69 855 \$ financé par l'enveloppe discrétionnaire du député d'un montant de 18 000 \$, par la réserve de carrière-sablière pour un montant de 50 000 \$ et par le fonds général;
- L'acquisition d'une génératrice au puits pour la somme de 31 883 \$ financé en partie par une aide financière agence 911 volet 2 d'un montant de 10 000 \$ et par l'excédent accumulé;
- Travaux d'éclairage de la piste cyclable pour la somme de 27 721 \$ financé en partie par un montant de 13 860 \$ du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et par l'excédent accumulé;
- Travaux d'éclairage du terrain de soccer pour la somme de 24 987 \$ financé en partie par un montant de 19 200 \$ du Fonds de développement du territoire, par l'excédent accumulé et le fonds général;
- Travaux d'aménagement du jardin communautaire pour la somme de 17 332 \$ financé en partie par un montant de 10 325 \$ du Fonds de développement du territoire et par l'excédent accumulé;
- Travaux de réfection de ponceaux dans la petite route du 6^e rang pour la somme de 21 119 \$ financés par le fonds général;
- Projet d'éclairage de rue pour la somme de 21 387 \$ financé par le programme MADA d'un montant de 14 480 \$, par l'excédent accumulé et le fonds général;
- Travaux d'amélioration de l'acoustique et achat d'équipement de sonorisation de la salle communautaire de l'Hôtel de ville pour la somme de 14 974 \$ financé en partie par le Fonds de développement du territoire et par l'excédent accumulé;
- Travaux de réfection de ponceaux dans le rang Ste-Éveline pour la somme de 6 357 \$ financé par la réserve de carrière-sablière et par le fonds général;
- Travaux de mise à niveau des pompes pour la somme de 4 462 \$ financé par le fonds général ;
- Plans de réfection de ponceaux dans le rang 9 nord, Le Panet, Rang des Binet et Rang St-Henri pour la somme de 11 186 \$ financé par la réserve de carrière-sablière;
- Autres investissements pour la somme de 61 135 \$, tous financés par le fonds général.

Le conseil municipal travaille au développement à long terme de la municipalité tout en restant à l'écoute des citoyens afin de répondre aux besoins immédiats de façon équitable pour tous. Les conseillers et conseillères s'impliquent et orientent nos projets de façon à maximiser l'utilisation des subventions, des différents fonds et des surplus accumulés, ce qui permet la mise à jour des infrastructures municipales dans un principe de contrôle des dépenses.

Enfin, nous sommes fiers de pouvoir compter sur du personnel municipal compétent. En plus de nous accompagner et de nous conseiller dans nos prises de décisions, notre personnel travaille sans relâche au maintien et à l'amélioration de nos services. Je tiens à remercier personnellement nos employés municipaux pour leur dévouement et leur dynamisme.

Ce 2^e jour de juin 2020

Eric Rouillard, maire



RÉOUVERTURE COMPLÈTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après un bon moment d'inactivité et une période de réouverture un peu spéciale en raison de la COVID-19, **la bibliothèque pourra enfin rouvrir ses portes le mardi 7 juillet 2020.**

Les heures d'ouverture sont les mardis de 18h à 20h.

Les utilisateurs pourront entrer dans la bibliothèque comme avant, mais quelques règles sanitaires ont été mises en place. Voici un résumé des consignes et des mesures qui seront appliquées :

Consignes :

- Il faudra se désinfecter les mains en entrant.
- Respecter la signalisation au sol.
- Garder une distance de 2m avec les autres usagers.
- Toucher seulement les livres qui vous intéressent.

Mesures :

- Les ordinateurs seront désinfectés après chaque utilisateur.
- Les livres seront mis en quarantaine pendant 24h.
- La bibliothèque sera nettoyée avant chaque ouverture.

Les prêts entre bibliothèques restent indisponibles pour le moment.

Il sera bien important d'écouter le personnel de la bibliothèque pour assurer un bon fonctionnement.



Nouveautés :

Romans :

- Une évidence de Agnès Martin-Lugand
- Juste derrière moi de Lisa Gardner
- Le secret d'Hélène de Lucinda Riley
- Pour le temps qu'il me reste de Sandra Lemire Wolf
- Veuve de chasse de Geneviève Cloutier

Romans Jeunesse :

- Ti-Bône le roi de la ferme de Hélène Bernier
- Le pirate Mcbarbemorveuse de Paul Whitfield

Tome 1 :Et le déchaînement des zombies

Tome 2 :L'invasion des limaces extraterrestres

-L'école des sorcières de Jess Vendette

-Les DIY de Maëlie Tome 3 :Des lucioles plein les yeux de Marilou Addison

-Réglisse la licorne de Hélène Bernier

-La malédiction des sœurs Swan de Shea Ernshaw

-Journal d'un Louseur de Richard Petit

Tome 1 :#Ma vengeance

Tome 2 :#Danger filles folles



FECTEAU
Ford



La route de l'économie et du service!

599, 14^e Avenue
La Guadeloupe (Québec)
G0M 1G0

www.fecteauFord.com

Enrico Bolduc
Julie Fecteau
propriétaires

Tél.: (418) 459-3431
Sans frais : 1-877-459-3431
Télé.: (418) 459-6615

ATTENTION À LA BERCE DU CAUCASE

Signalez sa présence pour limiter le danger

Connaissez-vous la berce du Caucase? Cette plante exotique envahissante représente un véritable danger pour la santé publique. Les toxines contenues dans sa sève s'activent sous les rayons UV et causent de sévères blessures s'apparentant à une brûlure au 3^e degré. D'où l'importance d'éradiquer cette plante! Pour y arriver, (nom de l'OBV) compte sur votre vigilance pour signaler sa présence. Notre équipe se charge par la suite d'aller arracher la berce du Caucase, et ce, gratuitement.

Comment reconnaître la berce du Caucase?

Trois éléments permettent d'identifier la berce du Caucase :

- Les feuilles : Elles sont profondément découpées et légèrement dentelées. En dessous, elle est lisse ou légèrement écailleuse.
- La tige : Elle est creuse, cannelée et rigide, pouvant atteindre jusqu'à 10 cm de diamètre. Elle est généralement couverte de taches pourpres éparées et de poils blancs rudes.
- Les fleurs : Elles apparaissent dès juin. Blanches, ces fleurs poussent en ombelle dont le diamètre peut dépasser les 50 cm.

Comment la signaler?

Pour la signaler, rien de plus simple! Notez l'emplacement de la berce du Caucase le plus précisément possible et prenez quelques photos. Après quoi, vous pouvez remplir le formulaire disponible sur www.byebeyberceducaucase.com ou appeler la ligne Berce au 581 224-6671. Une équipe se déplacera et retirera la plante gratuitement.

À propos de l'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches

L'Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches vise à contrôler et éradiquer cette plante exotique envahissante dangereuse pour la santé humaine et l'environnement. Ce projet de 3 ans financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet aux 9 organismes de bassins versants de la région de lutter activement contre la berce du Caucase grâce à leurs efforts concertés. Il s'agit d'une initiative des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches alors que le projet est coordonné par le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Merci de nous aider à arrêter l'invasion!



LES CONSTRUCTIONS
BINET INC.
ISO 9001 : 2008

CONSTRUCTION

» Industrielle » Grands travaux
» Résidentielle » Génie civil
» Commerciale

Titulaire d'une licence délivrée en vertu
de la Loi sur le Bâtiment du Québec Dossier 2167-0008-13

Martin Binet
Président
mbinet@lesconstructionsbinet.com

SIÈGE SOCIAL
227, Route 271, C.P. 1020
St-Benoît Labre (Qc) G0M 1P0
Tél. : 418 228-1578 • Fax : 418 228-1906

SUCCURSALE SAGUENAY
1616, boul. Talbot, Chicoutimi (Qc) G7H 4C2
Tél. : 418 973-6887 • Fax : 418 973-6857

DIVISION NORDIQUE
Lebel-sur-Quévillon
Tél. & Fax : 819-755-2700

Usinage Xpress
de Beauce

Notre division hydraulique
Hydraulique Xpress

Bureau 418 228-9626

www.usinagexpress.com

SÉCURITÉ INCENDIE DANS UN NOUVEAU LOGEMENT

Alarmes non fondées au Québec

La plupart des alarmes incendie sont déclenchées par des avertisseurs défectueux, des travaux de construction ou de rénovation ou des fumées légères comme de la fumée de cigarette, de chauffage ou de poussière et la vapeur d'eau.

La majorité des alarmes qui sont déclenchées au Québec le sont lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent.

Pour éviter ce genre d'alarme non-fondée :

- installez les détecteurs de fumée loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau comme la cuisine et la salle de bain.
- Installer des détecteurs photoélectriques. Ils sont moins sensibles à la fumée légères ou à la vapeur d'eau.

Vous êtes responsables

Sur les 4700 incendies survenus entre 2015 et 2017, seulement 68% des bâtiments étaient équipés d'avertisseurs de fumée ou de système d'alarme d'incendie. Dans 33% des bâtiments résidentiels incendiés, il n'y a pas d'équipement de sécurité incendie en bon état de fonctionnement. Les avertisseurs de fumée constituent le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez leur état régulièrement.

Il est aussi important de posséder un avertisseur de monoxyde de carbone près des endroits qui en génère comme un foyer, une voiture dans un garage fermée, une cuisinière au gaz, etc. Vérifiez aussi qu'ils fonctionnent régulièrement.

Pour joindre le service de prévention incendie mnadeau.preventionincendie@gmail.com



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN MAI

RECYCLAGE

MAI 2019 : 21 500 Kg - MAI 2020 : 14 110 Kg

ORDURES

MAI 2019 : 102 280 Kg - MAI 2020 : 63 050 Kg

CONSTRUXIME INC

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

• Rénovation • Résidentiel • Commercial •

Maxime Paquet
Propriétaire
RBQ 8332-7080-38

70, Route du Lac Poulin
Saint-Benoît Labre, Gc, GOM 1P0
T 418.226.4735 C 418.222.2304
F 418.226.4751
www.construxime.com

Groupe RBR



FERMES DE TOIT
POUTRELLES DE PLANCHER
MURS PRÉFABRIQUÉS
POUTRES D'INGÉNIEURIE

320, route 271, Saint-Benoît-Labre
T. 418 228-9651 • 1 877 228-9651
estimation@toituresfecteau.com

Proxim

Andréanne Caron
Propriétaires

Lun. au merc. : 9h30 à 17h30
Jeudi : 9h00 à 18h30
Vendredi : 9h00 à 17h30
Sam. et dim. : Fermé

208, Route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) GOM 1P0
T 418 218-0333 • F 418 227-8784 • bernardycarona@groupeproxim.org

COIFFURE
Krystina
ELLE & LUI

COIFFURE POUR HOMME-FEMME & ENFANT
TECHNICIENNE EN RALLONGES

64, rue des Épinettes, Saint-Benoît-Labre
Sur rendez-vous : **418 957-4574**

BRONZAGE
18 ANS ET +

DU NOUVEAU À ST-BENOIT!!!

OUVRE SA BOUTIQUE À DOMICILE!



PORTE OUVERTE LE 8 AOÛT 2020!

**SUIVEZ-MOI SUR MA PAGE FACEBOOK
POUR LES DÉTAILS!**

**AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR!
PEGGY VIGNOLA**

Nouveau salon de coiffure

Spécialisé en service de coloration/balayage

Extensions européenne russe

Coiffure pour événement

Coupe hommes /femmes/enfants

Grand inventaire de produits haut de gamme

Pour rendez-vous : 418-957-2700

20, rue Victor Saint-Benoit-Lâbre

DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

À l'extérieur d'un parc ou d'une zone résidentielle

Toute entreprise ou individu, dont l'activité principale est l'entreposage et qui entrepose à l'extérieur d'un édifice, doit respecter les normes d'implantation suivantes:

- Être située à un minimum de **6 mètres** de la limite du terrain où est prévue l'activité.
- L'entreposage devra se faire à une distance minimale de 500 mètres de tout lac, cours d'eau ou source d'approvisionnement en eau potable.

Le Lab BAR À
COLORATION

par Vanessa Bizier



RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT DES CLÔTURES, MURS, HAIES ET ARBRES

- Aucune clôture de fil barbelé n'est permise sauf aux endroits suivants :
 - au sommet de clôture de 2 m de hauteur sur le terrain d'un édifice public, d'une industrie, d'un gros commerce ou d'un stationnement;
 - dans la zone agricole et la zone agroforestière s'il n'est pas à proximité de la zone résidentielle où il y a des habitations.
- Les clôtures, murs, haies et arbres ne doivent pas être à moins de 2 mètres de la ligne de rue et pour l'implantation d'arbres et d'arbuste, une distance des lignes de propriété doit être d'une largeur minimale des branches à maturité.
- La hauteur des clôtures et des murs ne doit pas excéder 2 mètres.
- Les terrains peuvent être entourés de clôtures de bois, de métal, de PVC ou de murs de maçonnerie pourvu que ces clôtures soient ornementales, convenablement entretenues et peinturées au besoin.
- Les clôtures en maille de fer non recouverte de matériau plastique ou autre ne sont permises que dans le cas d'édifices publics, de terrains de jeux, de stationnements, d'industries, de commerces en gros ou dans les cours arrières.

PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES RIVERAINES

Tous les ruisseaux traversant les terres agricoles doivent être protégés par de la végétation de part et d'autre du ruisseau. Les arbustes forment une barrière naturelle et limite l'apport de sédiments et l'écoulement d'engrais apportés sur le terrain et s'écoulant vers le cours d'eau.

Il est interdit d'altérer un cours d'eau des manières suivantes afin de le préserver :

- De canaliser le cours d'eau;
- De le creuser
- De modifier son tracé
- D'y prélever du gravier
- De le remblayer
- D'y construire des barrages ou des digues

Il est par contre permis de :

- Cultiver à l'intérieur des rives en conservant 3 m. de large de part et d'autre du cours d'eau.
- Semer et planter des herbacées, des arbustes et des arbres .
- Prélever au plus 50% des arbres de 10 cm et plus de diamètre (récoltes par trouée ou coupe à blanc interdites).
- Installer des clôtures pour empêcher le bétail d'y avoir accès.
- Stabiliser les sorties de drain afin d'éviter l'érosion.
- Construire des ponts ou des ponceaux. Un passage à gué est permis si la traversée est peu fréquente, la pente est faible et que le fond du cours d'eau est ferme.



CHANTIERS ROUTIERS

Prenez note que le service des travaux publics remplacera un ponceau dans la Petite Route du rang 6. Les travaux débuteront le lundi 6 juillet et se termineront le mercredi 8 juillet 2020. La circulation se fera en alternance. Le respect de la signalisation sur le chantier est primordial pour la sécurité de nos employés. Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

Deux appel d'offres sont également en cours pour la réfection de la voirie d'environ 1 175 mètres sur le 9e rang Nord et le 9e rang du Lac-aux-Cygnés incluant la réfection de 4 ponceaux et divers travaux de drainage ainsi que le remplacement du ponceau à l'intersection du rang Ste-Éveline, Petite route du rang 6 et rang 4. Si tout se passe comme prévu, les contrats devraient être octroyés à des entrepreneurs généraux à la séance ordinaire du 11 août 2020. Les deux chantiers devront être terminés avant le 15 octobre 2020.

RÉALISATION D'UN PRÉ- INVENTAIRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI POUR LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

La MRC de Beauce-Sartigan effectue actuellement un pré-inventaire du patrimoine bâti qui vise à caractériser les principaux bâtiments d'intérêt patrimonial pour les 16 municipalités du territoire.

C'est l'entreprise *Bergeron Gagnon inc.*, agence de services professionnels spécialisée dans le patrimoine culturel, qui réalise le mandat de mise à jour d'inventaire du patrimoine bâti. L'entreprise est autorisée à circuler sur le territoire pour récolter toutes les données nécessaires sur les bâtiments présélectionnés. Cette étape se déroulera de juillet à septembre.



AGA DE LA CDE

Le 14 juillet à 19h à la salle municipale aura lieu l'assemblée générale annuelle de la **Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre**.

Vous voulez vous impliquer? Vous voulez faire avancer les choses autant économiquement que socialement ici dans notre municipalité? Voici votre chance! 2 postes administrateurs sont sortants cette année.

Le gouvernement autorise maintenant les rassemblements de 50 personnes et moins. L'AGA peut donc avoir lieu. Des mesures sanitaires seront mises en place de manière à respecter la distanciation sociale. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée et le port d'un masque est recommandé.

<http://www.cdesaintbenoit.com/>

cdesaintbenoit@gmail.com

Vos administrateurs :

Olivier Mathieu

Jean-Marc Doyon

Martin Binet

René Blais

Éric Rouillard (représentant municipalité)

NOUVEAU PROJET À SAINT-BENOÎT-LABRE

RECHERCHONS UN PARTENAIRE

RESPONSABLE DE PRODUCTION EN
CULTURE INTÉRIEURE BÂTIMENT

DESCRIPTION DU PROJET

- Nous sommes deux actionnaires/investisseurs aux compétences complémentaires qui cherchons à s'unir avec un passionné de culture(aéroponique/hydroponique) en serres intérieures pour y cultiver : bébés épinards, poivrons, différentes salades et fines herbes.

DÉFIS

- Collaborer au démarrage du projet en contribuant aux décisions (choix des équipements, de l'aménagement du bâtiment, etc);
- Être responsable de la production des légumes, du semis jusqu'à la vente;
- Voir à la préparation des commandes et à l'expédition à la clientèle;
- Superviser la main d'œuvre requise.

PROFIL RECHERCHÉ

- Connaissances en culture de légumes (Nous recherchons avant tout un partenaire qui opérera les serres)
- Esprit d'entrepreneuriat
- Bon sens de l'organisation
- Débrouillard, Imaginatif
- Responsable et autonome

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Libre de son horaire (Flexibilité lors de la phase pré-démarrage et implication soutenue par la suite)
- Salaire de base à discuter selon l'implication
- Partenaire selon un pourcentage et conditions établies au départ

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)S ? Pour plus d'information :

- Contactez Neil Mathieu : 418 228-9428 ou L'Arterre au 418 241-9760



RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE

La prochaine messe aura lieu le dimanche 5 juillet.

Elles seront toutefois un peu différentes en raison de la COVID-19. Voici quelques consignes à respecter.

- Entrée interdite pour les personnes ayant des symptômes de la COVID-19.
- Aucun rassemblement à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Respectez 2 mètres de distance entre les personnes.
- Port du masque fortement recommandé.
- 50 personnes maximum.
- Lavage des mains à l'entrée.
- Portez bien attention aux flèches sur le sol.
- Étirer bien vos bras afin de recevoir l'hostie
- Ne quittez pas avant que tout soit terminé.

Il se pourrait que le gouvernement mette en place de nouvelles mesures et en assouplisse d'autres. Le protocole sera adapté en conséquence. Le Comité a besoin de vous, surtout de bénévoles pour faire respecter les consignes de la Santé publique.

MOT DU CERCLE DES FERMIERES

Notre année se termine déjà. Merci à nos fermières qui ont renouvelé leur carte de membre et nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles. Notre réunion annuelle sera reportée à l'automne. Nous vous souhaitons un bel été. Profitez-en pour essayer cette belle recette!

TARTE AUX ANANAS (Prête en 5 minutes)

- 1 boîte (20oz) d'ananas broyés avec le jus
- 1 tasse (250ml) crème sure
- 1 paquet pouding à la vanille (en poudre)
- 1 croûte de tarte Graham (acheter)
- Crème fouettée Cool Whip

Mélanger ananas, crème sure, pouding vanille. Verser dans la croûte à tarte. Ajouter une bonne couche de crème fouettée Cool Whip. Laisser Refroidir

CHRONIQUE PASTORALE

Rien n'est plus pareil. La nature se manifeste largement. Les récoltes se continuent dans les champs. Les oiseaux n'en finissent plus de chanter et les insectes de toutes espèces se volent les fleurs. Que d'occasions de s'émerveiller. Notre prière ne trouve plus les mots pour dire merci. Pas besoin de grandes phrases et de grands textes. L'été nous donne la chance aussi de prendre du temps pour arrêter, pour prendre des vacances.

Des vacances avec des consignes d'un côté et de l'autre. Ça va pour l'extérieur, mais en dedans. Dans notre cœur qu'en est-il de nos rencontres avec le Seigneur? Pas besoin de chercher loin, un simple arrêt devant un beau paysage, écouter un ruisseau qui chante au travers des roches, s'émerveiller devant l'abondance d'un jardin. Merci Seigneur pour l'été et les largesses de ton amour dans chacune de nos journées. Bonnes vacances si cela est possible. N'oublions pas l'Auteur de tous ces dons.

Bon été!

Denise Lessard sscm agente NDA



Bureau _____

François Fontaine
Comptable

- Impôts
- Tenue de livres
- États Financiers

290, Rang 9 Nord
Saint-Benoît Labre QC GOM 1P0
418 226-4055
ffontainecomptable@hotmail.com



Équipement de
bureau Demers

NOUVELLES DU LAC RAQUETTE

Rappels de certains règlements du lac :

- Les bateaux à moteur doivent passer à plus de 18-pieds (60 m.) de la rive du lac.
- Les embarcations doivent toutes circuler dans le même sens (sens contraire des aiguilles d'une horloge).
- Les promenades en bateau à haute vitesses sont permises seulement entre 10h et 21h.
- Les compétitions ou jeux aquatiques avec les bateaux ne sont pas permises sur le lac.
- Il est strictement interdit de jeter des déchets dans le lac (incluant gazon, cendres, chaux, etc.) et de se laver avec du savon (incluant les chiens).
- Il est interdit d'établir : commerces, restaurant, hôtels, plages publiques dans la zone du lac Raquette.
- Interdiction d'utiliser des engrais sur les terrains en bordure du lac.
- L'usage des motos-marines est interdit.
- Les véhicules motorisés provoquant un bruit excessif sont interdits dans la zone de villégiature (ex : moto-cross et VTT).
- L'usage des embarcations nautiques à fort sillage ou de type Wake Boart est interdite.
- Les nouvelles embarcations ne peuvent être munies d'un moteur de type 2 temps. Elles ne peuvent également pas excéder 135HP.
- Ces règlements doivent être affichés dans chaque chalet de Lac Raquette à la vue de tous.

Les règlements sont également affichés au babillard à l'intersection du rang Saint-Jean et de la route des Bourque (voir image ci-jointe).

Les riverains qui ne reçoivent pas les courriels de l'Association, veuillez nous faire parvenir une adresse courriel à jour à : gaetanmathieu88@gmail.com

N'oubliez pas la cotisation au coût de 50\$ que vous pouvez remettre à Patrick Charest ou Gaétan Mathieu.

Merci à la municipalité pour sa participation dans l'acquisition du tableau-afficheur. Le tableau est disponible pour tous les riverains qui auraient de l'information pertinente à partager. Communiquez avec le président pour l'accès.

CVA ST-BENOIT LABRE

La campagne volontaire annuelle a permis de récolter 7 975\$ en dons en date du 22 mai 2020. Nous vous remercions de votre générosité en cette période plus difficile. Il est toujours possible de contribuer par chèque ou virement bancaire.

Nous vous rappelons que l'objectif est de 35 000 \$ pour couvrir nos frais d'opérations. Votre soutien est important pour la pérennité de notre communauté.

INVENTAIRE DANS LES PARCS BEAUCERONS CET ÉTÉ

Les parcs et lieux de loisir de 25 municipalités beauceronnes feront l'objet d'un inventaire exhaustif au cours de la prochaines saison estivale.

Les employés de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches compileront les informations qu'ils auront recueillies dans l'application Parc-o-mètre. Cette application permet d'établir un registre complet des modules de jeux, sites de plein air et terrains sportifs.



Parc-o-mètre

Tous engagés

Invitation

Votre caisse vous invite à participer à son assemblée générale extraordinaire virtuelle. Ce sera l'occasion de prendre connaissance de ses résultats afin de voter ensuite pour le versement de la ristourne.

Assemblée générale extraordinaire virtuelle

Mardi 1^{er} septembre 2020 | 18 h

Le lien pour assister à l'assemblée sera disponible au **desjardins/caissedusuddelechaudiere** quelques jours avant l'assemblée.

C'est un rendez-vous!

 **Desjardins**
Caisse du Sud de la Chaudière



Estimation Gratuite
Résidentiel - Commercial
CONSTRUCTION MJ RODRIGUE
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 227-9545



Sciage de béton
L.C. inc.
Sciage et forage de béton
Commercial / résidentiel / Industriel

Louis Carrier
Cel.: 418.225.7259
Tél.: 418.226.0870
Fax: 418.222.0892
carrier.louis@hotmail.com

102 a, Principale
Saint-Benoit-Labre
(Québec) G0M 1P0

NOUS JOINDRE

Le conseil municipal

Éric Rouillard maire :
maire@saintbenoitlabre.com ou 418 228-9250,
poste 104

Les conseillers: Michel Gosselin, Marc Grenier, Pier-Luc Gilbert, Myrienne Poulin, Jonathan Pépin, France Bégin :

info@saintbenoitlabre.com ou 418 228-9250

L'administration municipale

216, route 271, St-Benoît-Labre (Qc) G0M 1P0

Téléphone: 418 228-9250

Télécopieur : 418 228-0518

Courriel : info@saintbenoitlabre.com

Site web : www.saintbenoitlabre.com

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30 sauf le
vendredi : fermeture à 15 h

L'équipe administrative

Édith Quirion, directrice générale

Line Lessard, directrice générale adjointe

Samuel Duval, coordonnateurs aux loisirs et à la culture
& agents aux communications

Lise Pomerleau, inspectrice en bâtiment et environnement
et responsable de la gestion des cours d'eau

Michel Boucher, directeur/chef brigade des Pompiers

Richard Giroux, chef d'équipe des travaux publics

LISTE DES GARDIENS ET GARDIENNES

Gabrielle	Bernier	12 ans	418 230-3109	Maryse et Benjamin
Juliette	Bourque	12 ans	418 230-0110	Nancy et Jérôme
Laurie	Cloutier	14 ans	418 228-3742	Carole et Marc
Carolane	Labonté	14 ans	418 226-4427	Estelle et Daniel
Ariane	Marois	14 ans	418 222-8529	Anne-Marie et Marco
Alyson	Pépin	12 ans	418 228-8762	Chantal et Vincent
Félix et Éloïse	Pépin	11 et 14 ans	418 222-6536	Marie-Ève et Charles
Émilie	Pépin	14 ans	418 227-7427	Julie et Étienne
Mary-Ann	Arsenault	12 ans	418 226-3739	Audrey et Luc
Marika et Jolyanne	Poulin	12 et 14 ans	418 227-1881	Isabelle et Michel
Jessica	Poulin	15 ans	418 226-4059	Karine et Martin
Stéphanie	Rancourt	13 ans	418 227-6419	Caroline et Yvan
Marianne et Mathilde	Smith	14 et 12 ans	418 221-0036	France et Guillaume
Édouard	Vachon	12 ans	418 226-0500	Geneviève et Olivier
Jade	Veilleux	13 ans	418 221-0193	Nancy et Luc

COORDONNÉES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SAINT-BENOIT

Bibliothèque municipale	Nadia Lebel	228-9250
Cercle des Fermières	Carole Nadeau	228-9444
Chevaliers de Colomb	Fernand Boucher	228-2048
Chorale	Louis Lambert	228-9448
Comité de la ruralité	France Bégin Corpo.	227-0979
Développement écono.	Olivier Mathieu	221-4957
Fabrique	Henriette Fecteau	228-9212
Comité Dernier recours ABBS	Marie Lessard	227-9215
Société Historique	Vincent Giroux	227-9215
Cellule d'évangélisation	Raoul Lessard	228-7542
Catéchèse	Sylvie Poulin	227-0747
L'œuvre des terrains de jeux	Karine Doyon	karine_06@hotmail.com



Caroline Vigneault, Prop.
35, Rue A. Poulin
St-Benoit Labre, G0M 1P0
TÉL: 418-221-5798

caro.vigno@hotmail.com

DATES À RETENIR

5 juillet
Messe

7 juillet
Séance ordinaire du conseil municipal

14 juillet
AGA de la Corporation du développement
économique

18 juillet
Fermeture du bureau municipal pour les
vacances

3 août
Réouverture du bureau municipal

11 août
Séance ordinaire du conseil municipal

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

L'été, il est important de faire attention à sa consommation d'eau potable. Particulièrement pendant les périodes de canicules.

Comment éviter de gaspiller l'eau?

- Balayer sa cours asphaltée plutôt que de l'arroser.
- Ne pas arroser sa pelouse. Il est normal qu'elle devienne jaune quand il fait chaud. Elle redeviendra verte quand il pleuvra.
- Ne pas laver sa voiture ou la laver à la main avec des linges humides.
- Arroser son jardin la matin ou le soir et y ajouter un paillis pour préserver l'humidité.



COVID-19, GARDEZ VOS DISTANCES

N'oubliez pas qu'il est toujours important de garder une distance de 2 mètres avec les autres personnes.

Il est bien de rester sur ces gardes. Surtout pendant les vacances où les personnes voyagent davantage.

COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

ORDURES :

Tous les lundis

RECYCLAGE :

8 et 22 juillet
5 et 19 août

Clinique de dépistage mobile SANS rendez-vous



De 10 h à 15 h

6, 7 et 8 juillet:

Église catholique de Saint-Georges Ouest

9 et 10 juillet: Église de Saint-Gédéon

13 juillet: Presbytère de Saint-Martin

14, 15, 16 et 17 juillet:

Église l'Assomption de Saint-Georges Est

Places limitées

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches
Québec